

La commune de LES ACHARDS recrute 9 agents recenseurs

➤ Fiche de poste

- **Descriptif des tâches à réaliser**
 - se former aux concepts et aux règles du recensement, en participant aux séances de formation obligatoires (les 5 et 12 janvier 2027 de 9h00 à 13h00 à l'espace culturel G. SAND aux Achards),
 - effectuer, entre le 5 et le 12 janvier 2027, la tournée de reconnaissance du secteur qui sera attribué à l'agent recenseur : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
 - déposer les documents du recensement et **inciter les habitants à répondre par internet** (entre 300 et 340 logements à enquêter par agent recenseur),
 - suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet (via les SMS reçus),
 - pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
 - relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
 - rencontrer le coordonnateur communal régulièrement en mairie,
 - restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.
- **Période de travail : du 5 janvier au 24 février 2027 inclus**
 - Lors de la collecte, qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 :
 - disponibilité quotidienne y compris le samedi,
 - large amplitude dans les horaires,
 - pas de congé pendant toute la durée de la collecte (y compris pendant les vacances scolaires).

➤ Profil

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

- **Disponibilité** : la durée de la collecte étant strictement limitée (du 21 janvier au 20 février 2027), l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...)
- **A l'aise avec l'outil informatique et internet**
- **Capacité à assimiler les concepts et les règles** qui seront détaillés lors de la formation.
- **Compétences relationnelles**
- **Moralité, neutralité et discrétion**
- **Ordre et méthode** sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer.

➤ Rémunération

La rémunération brute des agents recenseurs calculée forfaitairement après service fait comme suit :

- 5,70 € bruts par feuille de logement enquêté (entre 300 et 340 logements à enquêter par agent recenseur),
- Une prime « taux internet » à 0,30€ bruts par logement enquêté à condition que la commune atteigne un taux total de remplissage des renseignements par internet à hauteur de 75 % ;
- Deux demi-journées de formation les 5 et 12 janvier 2027 : 80 € brut soit 40 € brut par séance de formation;
- 120 € brut pour la tournée de reconnaissance
- Un forfait kilométrique établi en fonction de la zone géographique :
 - En agglomération : 20 € nets
 - District avec une partie agglomération et une partie hors agglomération : 40 € nets
 - Hors agglomération : 60 € nets

➤ Contact et modalités de candidature

- **CONTACT**
 - Mail : a.rogue@lesachards.fr
- **CANDIDATURES**
 - Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par mail à l'adresse ci-dessus
 - Renseignements complémentaires auprès d'Aline ROGUE (Coordinatrice principale)
 - Date limite de candidature : au plus tard le vendredi 13 novembre 2026
 - Entretiens prévus la semaine du 23 novembre 2026